Budget 2006: section III, Commission

2005/2001(BUD) - 01/12/2005 - Document annexé à la procédure

OBJECTIF : établir une lettre rectificative n°3 à l’avant-projet de budget pour l’exercice 2006 afin de réduire le niveau des crédits de paiement pour 2006.

CONTENU : en raison de circonstances exceptionnelles, qui découlent du contexte des négociations sur la procédure budgétaire 2006, la Commission propose de réduire le niveau des crédits de paiement dans l'avant-projet de budget (comprenant les lettres rectificatives nos 1/2006 et 2/2006) de **257 mios EUR**. Cette réduction vise à faciliter un accord entre les 2 branches de l'autorité budgétaire, qui ont convenu qu'elles pouvaient accepter un niveau total de crédits de paiement de **111,969 milliards EUR** (soit l'équivalent de **1,01% du RNB**).

Une analyse minutieuse des domaines dans lesquels des réductions pourraient être opérées sans qu'il y ait d'incidences néfastes sur le budget 2006 a donné lieu aux propositions suivantes:

- réduction des crédits de paiement de 70 mios EUR sous la rubrique 4;
- réduction des crédits de paiement de 187 mios EUR sous la rubrique 7.

Ces réductions sont jugées suffisantes pour couvrir les obligations de l'exercice et permettre la mise en œuvre des politiques prévues.